

## Je vend ma voiture, le moteur casse le jour même. Concerné ?

## Par Fredbiodomer, le 06/04/2009 à 17:53

Bonjour,

J'ai vendu mon véhicule hier. Lorsque l'acheteur est rentré chez lui, une bougie s'est désserée endomageant la culasse. Elle à été vendue avec le controle technique mais avec deux contre visites. Est-ce considéré comme un vice caché ?

Etant étudiant, je ne peut vraiment pas payer les réparations, j'ai vendu la voiture pour rembourser le pret effectué pour acheter cette meme voiture.

Merci.

Par Fredbiodomer, le 06/04/2009 à 18:22

J'ajoute que mon véhicule est de 1993 et a 120 000km.

Par razor2. le 06/04/2009 à 18:30

C'est à l'acheteur de prouver le vice caché, mais une telle casse le lendemain de la vente, vous êtes mal barré si le vendeur décidait de vous enmener en justice, je vous conseille l'arrangement amiable...

Par Fredbiodomer, le 06/04/2009 à 18:34

Bon apparement la culasse peut etre réparée, il y en aurais pour 150€ donc je vais payer les réparations. Mais pour une auto cotée 1300€, un expert ferais le déplacement ?

Par razor2. le 07/04/2009 à 10:16

i l'expert est mandaté et payé par l'acheteur, bien sur